

ASSEMBLEE GENERALE du MARDI 27 MAI 2014

Lycée Jacques Decour, PARIS 9^e

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Monsieur Benoît HAMON, Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par Monsieur Guy WAÏSS, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'enseignement scolaire - DGESCO
- Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Roger VRAND, Sous-Directeur de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives - DGESCO
- Monsieur Guy WAÏSS, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Pierre DUPONT, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MENESR, DGESCO
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. - MENESR
- Monsieur Xavier TURION, Chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études Sport, MENESR, DGESCO
- Madame Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, représentée par Madame Elise PONS, IA IPR EPS
- Monsieur François WEIL, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Bruno TREHET, IA IPR EPS
- Monsieur Gilles GROSDÉMANGE, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Charente-Maritime, représenté par Monsieur Ludovic GOREAU, IA IPR EPS, Académie de Versailles
- Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN, Groupe EPS
- Monsieur Zaïr KEDADOUCHE, IGEN, Groupe EVS
- Monsieur Vincent LEPELLETIER – IA IPR EPS, Académie de Versailles
- Monsieur Jean-Luc MOURIER – IA IPR EPS Versailles, Vice-doyen des IA IPR
- Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9^e
- Madame Claudine VUONG, Proviseure du Lycée Paul Valéry, Paris 12^e

- Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillomin, Orly
- Madame Sylvie REICH, Principale du Collège Camille Pissaro, Saint Maur
- Madame Nadia BELDJOUTI, Principale du Collège Jorissen, Drancy

MINISTERE EN CHARGE DES SPORTS

- Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,
représentée par Madame Valérie BERGER-AUMONT, Chef de bureau, Direction des Sports
- Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports
représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission « Sport éducation insertion » (DSB1)
- Madame Claudie SAGNAC, Adjointe au Directeur des Sports
représentée par Monsieur Thierry PERNIN, Direction des Sports
- Monsieur Fabien CANU, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Madame Mathilde GOUGET, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Gérard CREPS, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports des Hauts-de-Seine, Chef du Pôle Sport, Jeunesse et Vie associative, DDCS 92
- Monsieur Jean-Pierre de VINCENZI, Directeur Général de l'INSEP
représenté par Monsieur Jean-Claude VOLLMER, Responsable du département du suivi des pôles France, des sportifs de haut niveau et de l'aide méthodologique à la performance

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- Monsieur Alain GERMOT, Directeur EPLEFPA de Marmilhat

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Madame Mylène TOUBANI-BARDET, Directrice du Service Régional UNSS Clermont-Ferrand
- Monsieur Luc ARSONNEAUD, Directeur Adjoint de Service Régional UNSS, en charge du Département de la Gironde
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U., représenté par Monsieur Vincent ROGNON, Directeur national de la F.F.S.U.
- Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Président de l'U.S.E.P.
- Madame Myriam MENEZ, Secrétaire générale de la P.E.E.P.

- Monsieur Paul RAOULT, Président de la FCPE, représenté par Monsieur Michel VINCENT
- Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire national - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - S.E./UNSA
- Monsieur Arnault KISIEL, S.E./UNSA
- Monsieur Thierry GRAF, S.E./UNSA
- Madame Claire MAILLARD, SE/FEN

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Jacotte SELS, Collège Les Prés, Montigny le Bretonneux
- Madame Patricia GIANNO, Collège L. Bréa, Saint Martin du Var
- Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Monsieur Gil BOISSE, Collège Jean Emond, Vendôme
- Madame Stéphane LAVIEUVILLE, Lycée de la Côte d'Albâtre, Saint Valéry en Caux
- Monsieur Edmond LABUSSIÈRE, Collège Léon Blum, Wingles
- Madame Coralie RUDOLF, Lycée Bloch, Bischheim
- Monsieur Denis LECAMP, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, Collège Jacques Brel, Noyal s/Vilaine
- Monsieur Joaquim GALIFET, Lycée Aubry, Bourgoin Jallieu
- Monsieur Eric OLIVERO, Collège Pierre Mendès France, Marcoussis
- Madame Mélanie PELTIER, Collège François Mauriac, Louvres
- Monsieur Gilles RODIA, Lycée Lumière, La Ciotat
- Madame Evelyne SALLANNE, Collège Cerdanya, Bourg Madame

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Monsieur Jean-Michel COIGNARD, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Yvelines
- Docteur Brigitte WEENS, Médecin, Rectorat de Lille

MINISTERE EN CHARGE DES SPORTS

- Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport
- Monsieur Gérard BESSIERE, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Pascal FLORENTIN, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France

FEDERATIONS

- Monsieur Pierre YOU, Président de la F.F. de Montagne et d'Escalade, représentant le CNOSF
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF

I : Interventions liminaires

SNEP-FSU - Benoît Hubert

La bonne santé, la grande vitalité du sport scolaire du second degré se trouve confortée et renforcée par une volonté ministérielle exprimée par Vincent Peillon puis Benoît Hamon de confirmer sa place et son rôle et de le placer au cœur du service public d'éducation. L'engagement des enseignants d'EPS, animateurs et coordonnateurs de district, des cadres de l'UNSS à tous les échelons de la structure, leur militantisme, leur dynamisme et leur volonté sans cesse renouvelée de proposer aux élèves des formes de pratiques diversifiées, des modalités de rencontres originales font du sport scolaire dans les collèges et les lycées un formidable outil culturel et éducatif qui emporte l'engouement de plus d'un million d'élèves. L'aide apportée par l'État et les collectivités territoriales y participent pleinement. Les chiffres et résultats qui nous sont présentés aujourd'hui en attestent fortement.

Notre Assemblée Générale se tient quelques semaines après la parution du décret n°2014-460 au journal officiel du 10 mai 2014. Ce décret, contrairement à ce qu'on peut entendre ou lire ici ou là, est une réelle avancée pour les enseignants d'EPS, animateurs du sport scolaire. Il est l'aboutissement d'une lutte de toute une profession, particulièrement contre le décret Soisson de 1978 qui avait officiellement réduit à 2 h le forfait AS/UNSS dans le service des enseignants d'EPS. Le rétablissement par décret des 3 heures d'animation du sport scolaire dans le service « sanctuarise » si j'ose employer ce mot bien peu laïque, les moyens attribués au service public du sport scolaire organisé sous forme associative dans le cadre des AS et de l'UNSS. Face aux pressions visant à contester à un nombre croissant de collègues le droit d'assurer cette mission, ce décret est désormais un point d'appui réglementaire pour tous les enseignants d'EPS pour faire reconnaître ce droit de chacun d'entre eux à avoir le forfait de 3h dans son service hebdomadaire : ce droit est enfin réglementairement étendu aux agrégés d'EPS, chargés d'enseignement d'EPS, TZR EPS et non titulaires EPS. Ce décret reconnaît également, pour la première fois, la fonction assumée par les coordonnateurs de district UNSS dont nous n'avons cessé de rappeler que, sans eux, l'UNSS ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui !

Sans jamais renoncer ni se renier, tout au long de ces années, le SNEP-FSU a agi avec la profession ; il a été force de propositions pour le développement du sport scolaire du second degré organisé au sein et sous la responsabilité du service public d'éducation. C'est à l'aune des luttes qu'il a menées et des enjeux pour que les filles et les garçons des collèges et des lycées aient le droit de pratiquer volontairement des activités physiques, sportives et artistiques que le SNEP-FSU a approuvé le texte du décret présenté au Comité Technique Ministériel du 27 Novembre 2013. Même si on peut regretter que sa rédaction ait été modifiée entre son adoption par le CTM et sa parution le 10 mai 2014 et, ce, sans que personne n'en soit averti, il constitue une première avancée pour la pérennisation et le développement de cet outil culturel et éducatif original.

La circulaire d'application qui doit paraître très rapidement doit en être une seconde. En précisant et en cadrant les conditions de la mise en œuvre du décret, mais aussi en permettant un premier pas vers ce qui, pour nous, est incontournable : le retour de tous les cadres dans le giron de l'Éducation Nationale et la fin de leur détachement auprès de l'UNSS, elle devra pouvoir nous prémunir de velléités qui s'expriment déjà et d'interprétations visant à tenter d'orienter l'action des enseignants d'EPS ayant le forfait de 3h dans leur service vers d'autres finalités que celles d'animer l'association sportive de leur établissement, de faire progresser les licenciés UNSS, de former de jeunes officiels et de faire participer leurs élèves à des rencontres organisées au sein de l'UNSS du district jusqu'au

niveau national. Nous nous félicitons que la circulaire d'application du décret précise pour les cadres que « la rémunération perçue précédemment dans le cadre de leur détachement sera prise en compte pour l'attribution de l'IFTS aux enseignants à la rentrée 2014 ». Le SNEP rappelle que l'indemnité actuelle est toutefois loin de correspondre à la charge de travail et aux responsabilités assumées par nos collègues. Le SNEP est déjà intervenu et poursuivra ses interventions pour que, de quelque manière que ce soit, les cadres perçoivent une indemnité sensiblement rehaussée.

Le SNEP FSU a beaucoup travaillé, proposé, mobilisé pour que décret et circulaire soient facteurs de dynamisation du sport scolaire du second degré et nous devons dire combien le ministère, sur le décret comme sur la circulaire, a été à l'écoute de nos nombreuses propositions, même si bien sûr toutes n'ont pas été reprises. On aurait pu encore faire mieux !

Le retour de la subvention ministérielle au niveau de celle de 2010 (2 millions 638 000 euros) est un troisième élément qui s'ancre dans cette volonté de dynamisation et de développement du sport scolaire exprimé par le ministère de l'Education Nationale. Le SNEP-FSU tient à exprimer ici sa satisfaction de voir se réaffirmer cet engagement. Cette hausse sensible de la subvention doit permettre de réfléchir à une autre organisation budgétaire prenant en compte plus fortement d'une part, les questions d'animation sportive, de compétitions départementales et académiques et, d'autre part, la situation réelle des Associations Sportives qui sont de plus en plus nombreuses à éprouver des difficultés financières. Aucun établissement ne doit se trouver sans association sportive et chaque AS doit pouvoir fonctionner et avoir les moyens de le faire... Certaines sont étranglées et une fois payés l'affiliation et le contrat pour les licences (quand ça leur est possible), elles n'ont plus les moyens de participer aux rencontres UNSS... C'est sans aucun doute une des raisons de l'augmentation du nombre d'AS non affiliées. Cette situation est inquiétante et nous devons réagir, apporter des éléments de réponse et intervenir. À cet égard, les documents budgétaires présentés aujourd'hui interrogent : lors du débat sur le projet de budget 2014, le SNEP-FSU formulera des propositions afin qu'il soit tenu compte des réalités des AS.

Enfin, l'aboutissement des négociations lors du chantier métier doit amener l'écriture de décrets et notamment le décret simple sur l'indemnitaire. Le SNEP-FSU sera vigilant pour que la victoire importante que représente l'officialisation par décret de l'existence de la coordination de district UNSS et d'une indemnisation afférente soit bien confirmée. Nous veillerons également à ce que les indemnités afférentes aux fonctions de directrice et de directeur des services départementaux et académiques de l'UNSS comme à celle de DNA soient maintenues mais également améliorées, au regard de la charge de travail et des responsabilités assumées.

Après la parution du décret, le SNEP-FSU poursuivra ses interventions avec la profession pour que les avancées obtenues dans l'intérêt du service public du sport scolaire soient confirmées et fassent rapidement l'objet de textes officiels : il en est ainsi des modifications des statuts de l'UNSS qui doivent, notamment, confirmer l'existence des services déconcentrés de l'UNSS avec, à leur tête, des directrices et des directeurs dûment reconnus. Et nous continuerons nos interventions pour que soient rétablis les 4 postes de cadres UNSS supprimés à la rentrée de septembre 2011.

SE-UNSA. Yann Chandivert

Le vote aux européennes de dimanche est un véritable choc ! L'école a probablement une part de responsabilité dans ce séisme politique. Le non à l'Europe des français traduit bien un malaise et une demande de transformer la France en profondeur. Mr le ministre, l'éducation nationale doit faire partie de cette grande transformation nécessaire. Ce n'est pas en flattant certains syndicats conservateurs, que le Mammouth avancera, dernier exemple en date le report de la rentrée.

Bien au contraire, la transformation entamée par Vincent Peillon doit se poursuivre concrètement pour aller plus loin dans les réformes et s'adapter aux générations futures.

Le SE-Unsa, syndicat réformiste, est consterné de la copie rendu par le Conseil Supérieur des Programmes concernant le socle commun. Un bond, un recul plus exactement de 30 ans en arrière ! C'est inadmissible ! L'acquisition des compétences des élèves, notamment à travers le sport scolaire, doit se traduire concrètement dans un socle commun rénové pour tous les élèves. Remettons l'élève au centre du dispositif. Il en va de l'avenir des élèves, de l'avenir de la France.

Elections professionnelles oblige, certains ont brusqué, mis la pression, profitant de l'alternance politique pour faire passer en force leurs desideratas concernant le décret 3h des enseignants d'EPS et sa circulaire d'accompagnement.

Le ministère a répondu positivement aux pressions pour la rentrée 2014 n'améliorant en rien le quotidien des enseignants d'EPS. Cette méthode n'est pas la nôtre au SE-Unsa. Au coup de force, nous préférons le dialogue social partagé et constructif. Ces pratiques d'un autre temps renforcent l'isolement de l'EPS, comme nous avons pu le constater dans les chantiers métiers où l'on se demande si l'EPS fait toujours parti du second degré ?

C'est bien l'exemple d'un manque de volonté flagrante, de conservatisme exacerbé alors qu'une intégration dans le corps des certifiés aurait protégé l'EPS et le sport scolaire, un passage à 18h aurait amélioré les conditions de travail de tous les enseignants d'EPS et donc des élèves. Le SE-Unsa poursuivra sans relâche ce combat, pour un véritable changement.

Pourquoi ne pas avoir pris du temps, pour programmer des assises du sport scolaire demandées par le SE-Unsa depuis deux ans, pour consulter tous les collègues, pour consulter les élèves, les parents, les financeurs, les chefs d'établissements et ensuite redessiner collectivement les finalités et donc les moyens accordés au sport scolaire mais aussi d'en redéfinir les statuts. Sur ce point également le SE-Unsa poursuivra sa démarche.

Suite aux annonces du premier Ministre, le SE-Unsa s'inquiète de l'avenir financier de l'Unss. Les coupes budgétaires nous font craindre le pire quant aux subventions allouées à l'Unss à moyen et long terme. Quelles conséquences sur le sport scolaire aura la réforme territoriale et son redécoupage dévoilée la semaine prochaine par le président de la république?

Les dotations d'état aux collectivités sont à la baisse également. Nous pouvons craindre un désengagement possible de ces collectivités dans le sport scolaire compétence très souvent facultative. C'est déjà le cas dans certaines collectivités dès cette rentrée. Par exemple la fin de la

double licence pour les lycées de Bourgogne payée par le conseil régional entraînera sans doute une chute du nombre des « vrais » licenciés.

Nous discuterons tout à l'heure du budget mais pour le SE-Unsa la prudence est de mise pour les années à venir. Les collègues s'essoufflent à organiser tout type d'actions pour faire rentrer de l'argent dans leurs AS afin d'emmener les élèves en compétition. De plus en plus témoignent de ce ras le bol et s'orientent vers de l'animation sportive intra-muros. Nous sommes ici pour alerter, c'est chose faite et malheureusement le fond de solidarité n'est pas suffisant.

Nous espérons que nous prendrons le temps d'approfondir les réflexions, afin de revoir les statuts de l'Unss et d'éviter une fois de plus les précipitations préjudiciables aux acteurs du sport scolaires.

Le SE-Unsa demande donc au Ministre de l'éducation nationale que ses statuts soient débattus plus longuement en associant je le répète tous les acteurs, c'est-à-dire tous les représentants présents aujourd'hui ainsi que les élèves, les collectivités, les salariés de l'Unss.

Il s'agit bien là de l'avenir du sport scolaire auquel nous sommes attachés au SE-Unsa.

Pour terminer sur une note positive, le SE-Unsa tient à remercier le siège national de l'Unss et ses salariés pour la qualité des documents pour cette AG.

II. Réponses

Guy Waïss

Que ce soit le ministre Vincent Peillon ou Benoît Hamon, nous avons décliné ce qui avait été engagé, c'est-à-dire le décret reconnaissant le forfait des trois heures qui est sorti, sa circulaire d'application qui a été concertée avec les représentants des personnels, l'augmentation exceptionnelle de la subvention de fonctionnement compte-tenu des problèmes budgétaires actuels avec une grande prudence sur l'avenir, les arbitrages ne sont pas encore fait sur le triennal, je note l'équilibre budgétaire de l'UNSS tout en constatant une augmentation des licences assez significative depuis plusieurs années, la situation est à examiner avec sérénité et prudence. Sur les modifications des statuts, une AG extraordinaire sera convoquée. Nous sommes en attente des derniers arbitrages du cabinet du ministre. Lors de la discussion sur le budget, le directeur et moi-même feront quelques propositions.

III. Approbation du PV de l'AG du 28 mai 2013

Denis Lecamp élu des AS.

Les élus de AS se félicitent de la justesse du PV qui est complet et relate bien les débats.

Cependant, quelques sujets abordés n'ont toujours pas trouvé une réponse.

A la page 8, au sujet de l'approbation du PV de l'AG 2012, le Directeur de l'UNSS convient qu'il manque l'intervention sur les certificats médicaux de la représentante de la PEEP.

A la page 16, M. Waïss, Représentant le Ministre de l'Education, répond à une intervention de Mme Menez de la PEEP qu'il doit y avoir à ce sujet une concertation avec la médecine scolaire.

Madame Valérie Berger-Aumont, pour le Ministre des sports, intervient en précisant que le certificat médical est une préoccupation de la Ministre et qu'une nouvelle disposition est en projet.

- Qu'en est-il un an après?

Page 19, M. Petrynka, suite à une intervention d'un élu des AS, avait donné son accord à la mise en ligne des comptes rendus des CD et CR UNSS contenant les interventions des élu-e-s des AS et à la mise en ligne de Projet Académique de Développement du Sport Scolaire.

A ce jour, nos interventions ne sont toujours pas diffusées dans toutes les instances où nous siégeons, c'est à dire les CD, CR et AG UNSS.

Quand l'UNSS fera-t-elle preuve de démocratie en tenant sa promesse de diffuser nos interventions auprès de nos collègues?

Enfin, M. WAISS devait rappeler la fréquence de tenue de nos instances.

Cela a-t-il été fait?

Bon nombre de départements nous signalent leurs difficultés à les obtenir.

Laurent Petrynka

Concernant la page 8, il faut effectivement rajouter le fait qu'il y a eu une intervention du ministère des sports sur le certificat médical. Page 19 : une partie de ces engagements est réalisée, puisque 100% des académies ont voté les PADS dans les instances, il est juste qu'ils doivent être mis en ligne, ainsi que les comptes rendus des CD et des CR

GW : la question du certificat médical fait partie de la refonte du code du sport, c'est en instance. Le MEN a donné son opinion sur la question. Les réunions de recteur feront l'objet d'un rappel sur la tenue des instances.

Valérie Berger-Aumont, ministère des sports

Le CM est une obligation du code du sport, devant être abandonné dans le cadre du projet de loi sur le sport. Compte-tenu des changements gouvernementaux et du calendrier, ce type de mesure technique sera intégré dans un autre support législatif, permettant d'aboutir plus rapidement.

Vote : Unanimité

IV. Rapport général

Présentation : Laurent Petrynka

Quelques éléments d'introduction

Il est le reflet du travail de toute la structure et le reflet de l'investissement des enseignants d'EPS qu'il faut continuer à souligner. Milieu du programme PNDSS 2012-2016. Un gros travail a été fait en académie pour sa déclinaison, désormais mise en œuvre sur tout le territoire, dans l'état d'esprit d'autonomie et de responsabilité, ce qui se traduit à la fois dans les chiffres et de nouveau dans la progression du nombre de licenciés. Année également de transition sur l'outil numérique, complexe à mettre en œuvre dont la licence dématérialisée. Un an après on peut estimer que cet outil fonctionne correctement.

Rapport général : il reflète le travail de toute une structure, de l'AS à la direction nationale. La reconnaissance dans la circulaire des coordonnateurs de district est un point important pour l'UNSS, car c'est la pierre angulaire du fonctionnement du sport scolaire.

Comptes : pour la première fois en 2012 présentés sous une forme fusionnée ; les budgets de l'UNSS sont marqués par deux grands points : la rentrée des deniers publics et les cotisations représentant plus de 11M€. On notera le soutien important des deux ministères, ainsi que des collectivités territoriales. En charge, les salaires constituent la plus grosse partie, 21M€, 16 ME pour l'animation, 3M€ pour le fonctionnement, 300K€ pour la communication, 131K€ pour la formation. Les charges principales étant stables, toutes les recettes sont consacrées à l'animation, toujours en augmentation malgré des budgets contraints.

Licences : en augmentation de 20 000, avec un point de vigilance relatif aux filles qui représentent 39, 69%, élément sur lequel nous avons du mal à évoluer de manière sensible. La catégorie benjamins benjamines et la plus représentée, 350 000 élèves sont accueillis dès la sixième. Légère baisse du taux de renouvellement. Plus de 25% de nos licenciés sont en collège, le taux de pénétration est en hausse. Taux record de 37, 71% pour les lycées agricoles. Stabilité dans la répartition entre les sports, les sport de base demeurant l'athlétisme, les sports collectifs, avec une baisse en football compensée par une forte progression du futsal, et sports de raquette dont le badminton. L'ensemble des championnats de France est maintenu, au nombre de 122 et concernant plus de 30 000 élèves, avec l'idée de l'excellence pour le plus grand nombre. Augmentation des sections sportives, qui représentent plus de 60 000 licenciés

Développement : depuis 2 ans, nous sommes en mesure d'afficher la façon dont les crédits fléchés sont affectés. Ces activités ne s'opposent pas à l'activité classique, et sont constitutives de toute la dimension du sport scolaire. Le maintien de l'équilibre de ces enjeux sociétaux est extrêmement important. Ils sont la réponse à la demande de toutes les politiques publiques et reflètent le soutien au sport pour tous.

Génération responsable : programme phare qui continue à se développer. Plus de 120 000 JO formés, dans toutes les missions.

Mixité/parité : plusieurs axes dont la commission nationale sport et mixité qui a fait des propositions. Il faudra veiller à appliquer les mesures à nos propres instances, comme c'est le cas désormais pour le recrutement des directeurs. Des commissions académiques s'ouvrent progressivement.

Quartiers prioritaires : l'UNSS maintient un taux de pénétration supérieur à la moyenne, dû à un investissement des professeurs et à une offre adaptée à tous les niveaux.

Elèves en situation de handicap : chiffres en hausse, avec une facilité d'adhésion des établissements spécialisés. Des compétitions en sport partagé sont proposées dans tous les départements.

Formation : dans le cadre des conventions quadripartites, 3000 professeurs formés. Une bibliothèque virtuelle est en cours de création. Même si la formation initiale dépend des rectorats, nous avons toute notre place dans les formations spécifiques, au service du développement de notre offre sportive.

Relations internationales : 3 grandes priorités : les championnats du monde scolaire, à un coup relatif modeste, le protocole avec l'AEFE, avec de plus en plus d'adhésions des établissements français à l'étranger et l'organisation des JIJ ; les conventions bilatérales et la participation des services locaux aux échanges avec toujours une dimension culturelle.

Développement durable : appel à projet « Esprit 2i2d » et partenariat avec la fondation Maud Fontenoy, numérisation de la revue et dématérialisation des licences.

Santé : de nouveau l'UNSS participe avec la plus forte mobilisation à la semaine « sentez-vous-sport ». Travaux de la commission médicale UNSS

Communication : elle représente aujourd'hui 1% du budget, à comparer avec les 10% habituellement consacrés à ce poste par les associations comparables. Cependant des résultats satisfaisants, en terme de nombre de vues et de visites sur le site et pour la seule JNSS, plus de 2 500 000 retwitt et posts.

Remerciements à tous ceux qui ont travaillé à la direction nationale à la rédaction du rapport général. : il montre la Cohérence du point de vue des enjeux sociétaux, est plus dense et va à l'essentiel, avec un effort graphique et de mise en page.

Discussion :

Jacotte Sels, élue des AS

Une fois de plus, les élus des AS remercient l'UNSS d'avoir permis aux élus de se réunir avant l'AG

Dans le rapport général, on enregistre avec satisfaction l'augmentation de 2.6% du nombre de licencié-e-s. 1 042 665 licencié-e-s et 109 134 JO formé-e-s, 2 belles réussites.

Les échanges que nous avons eus dans le temps de préparation de l'AG, font état de différents éléments qui contribuent à cette augmentation :

- La qualité des programmes sportifs proposés – et ce sur toute l'année scolaire- (qualité dans l'organisation des rencontres, variété et diversité des programmes faisant cohabiter approfondissement d'une activité et pratique d'autres APSA ... APSA nouvelles, activités de pleine nature... ou autres formes).
- L'offre de pratique avec un travail approfondi dans certains départements sur les contenus des différents programmes qui constituent un vrai levier au développement du sport scolaire.
- L'engagement des enseignants et la dynamique des projets de district autour des coordonnateurs de district; la mobilisation des élèves autour des projets développés (et ce d'autant que la pratique d'une activité physique en dehors de l'école devient inaccessible pour certaines familles. Les difficultés relatives au montant de l'adhésion dans les clubs sportifs ramènent certains élèves vers les AS ; (ceux aussi localement les échanges avec les fédérations de parents d'élèves qui nous amènent à faire ces remarques).

Sur la question des publics, le rapport prend en compte nos demandes sur publics et différentes mises en relation : élèves scolarisé-e-s et élèves licencié-e-s, filles, garçons, pratiques et catégories d'âge. Sur tous ces éléments, on a eu des échanges approfondis que l'on ne peut développer ici par manque de temps.

Cet outil doit être décliné aux différents niveaux de la structure UNSS sous cette forme pouvant permettre d'étayer la réflexion sur de nouvelles voies de développement et doit être diffusé dans les ESPE et dans les UFR STAPS.

Une remarque sur la référence aux nomenclatures des établissements, pour mieux lire les chiffres la nécessité de différencier LEGT, LPO, LP et LA.

Enfin, sur les temps et espaces d'entraînement et de rencontres, l'espace du mercredi après-midi est déterminant comme espace de rencontre. Mais il nous semble important de réfléchir à des espaces complémentaires qui pourraient être libérés de cours dans l'emploi du temps des élèves, notamment ceux de lycée, lycée professionnel. Cette plage d'1h30 à 2h permettrait aux élèves d'avoir accès au choix d'une pratique volontaire dans le cadre de l'AS.

L'augmentation enregistrée sur le taux de pénétration, 19 académies ont un taux supérieur à 20% et 24 académies sont en augmentation, est également un signe encourageant et montre que l'UNSS remplit sa mission de service public.

Concernant les évolutions sur les pratiques sportives, le bilan fait état de 30% d'état renseigné. C'est insuffisant et on connaît certaines explications (notamment les difficultés de fonctionnement de l'outil l'an dernier), il faut y remédier pour que ces données sportives constituent un véritable outil d'analyse.

Nous sommes prêts à travailler sur des propositions sur outil OPUSS : espace vie des AS, tableau de bord qui sont exploitables au niveau de l'établissement -actuellement c'est encore le 2012 2013 qui est présent lorsqu'on se connecte-

Nous avons toujours dit qu'il était important de faire apparaître l'ensemble des pratiquants, qu'ils soient réguliers ou ponctuels. La question de la différence entre pratiquants et licenciés en collège vient du fait que les programmes offrent plus de multi activités, de journées initiation ou découverte mais c'est aussi les contraintes scolaires des lycéens qui les amènent à ne pas multiplier les pratiques.

Le document est de qualité et un outil intéressant sur les évolutions constatées.

On propose que pour le prochain rapport soit présent et mis en avant sous une forme à réfléchir un état de l'activité des départements qui donnerait plus de relief encore aux réalités et approches diverses du sport scolaire.

Comme l'évoque Laurent Petrynka dans l'édito, la rédaction négociée et partagée des plans de développement du sport scolaire ...avec l'ensemble des parties prenantes... est la garantie d'un projet local cohérent :

Cette dimension doit encore être travaillée, réfléchi et régulée chaque année par tous les acteurs du sport scolaire. Elle doit être généralisée à tous les départements car elle est aussi un élément déterminant de la dynamisation du dispositif.

Les temps de bilan qui vont être organisés dans la période qui vient doivent faire écho à ce travail et être un moment privilégié pour cette réflexion à poursuivre dans la construction de projet de formation ambitieux pour tous nos élèves.

Eric Olivero, élu des AS

En reprenant la phrase de notre Directeur national « Une génération en train de monter... » et au vu des chiffres présentés dans le rapport général sur la formation des jeunes officiels, nous ne pouvons que nous féliciter des évolutions positives.

De 108 232 jeunes officiels formés en 2011-2012 on atteint 109 134 pour 2012-2013

Avec de surcroît une augmentation significative du nombre de certifications : plus de 18 000 !

Comme il est bien mentionné dans ce rapport : Le nombre important de JO formés permet de répondre à cette spécificité très appréciée que l'on nous reconnaît qui est de faire arbitrer tous nos championnats de France (et on pourrait rajouter les championnats d'académie et départementaux) par des jeunes juges et arbitres compétents.

Ces formations visant un haut niveau de qualification des JO dans les tâches d'arbitre, de juge et d'organisateur facilitent l'organisation des rencontres UNSS et en améliorent également la qualité.

Néanmoins lorsque l'on étudie les chiffres du budget consacré aux JO, on peut relever un paradoxe :

En rapport au nombre de J.O formés en 2012-2013 = 109 134 la part budgétaire nationale n'est que de 116 613€

⇒ soit un peu plus d'un euro par élève formé...

Au regard de ce dossier phare appelé à progresser encore dans les années à venir, la part budgétaire de la formation des jeunes officiels dans le budget général s'avère donc bien mince.

Certes une augmentation de 10 000€ est proposée au budget 2014 mais elle semble minime compte tenu de l'objectif fort et central du pôle responsabilisation.

⇒ Cette ligne budgétaire sert-elle uniquement à financer les formations et certifications nationales de formation ou également les stages académiques, départementaux et de district?

⇒ Tendre vers une augmentation budgétaire plus conséquente ne permettrait-il pas de faciliter l'organisation des stages de formations et de certifications à tous les niveaux de la structure?

Nous tenons par ailleurs ici à évoquer la question des règles de certifications des JO :

Concernant la formation et la validation des JO, on note une grande disparité, aussi bien entre les activités sportives, qu'entre les différents niveaux de formation (district, département et académique).

Même si la tâche est ardue, nous souhaitons tendre vers une harmonisation plus efficace, gage d'une plus grande équité entre les élèves.

Cela doit nous permettre d'aller vers une harmonisation plus efficace entre les formations. Cela devrait permettre une certification plus équitable entre tous les élèves.

D'autre part, on ne peut que regretter la disparition des livrets qui récompensaient les élèves validés en matérialisant symboliquement leur réussite et permettant un suivi clair dans leur rôle de jeune officiel.

Nous voulons enfin revenir sur la bonification au baccalauréat :

Nous nous félicitons de la reconnaissance institutionnelle. En effet, les élèves validés jeune officiel au niveau national bénéficient depuis trois ans, d'une note de 16/20 à l'épreuve optionnelle d'EPS.

Nous regrettons cependant que les listes des jeunes officiels validés au niveau national soient publiées dès le mois d'avril. De ce fait, trop d'élèves de terminale validés à des finales nationales après la parution des listes se voient privés de cette mesure.

Les élus des AS ont formulé le souhait lors de l'AG du 25 mai 2013 que les élèves de la filière professionnelle puissent également bénéficier de cette bonification, nous réitérons cette demande aujourd'hui.

Nous souhaitons également que les collégiens validés au niveau national puissent bénéficier d'une valorisation au DNB.

Réponses :

Laurent Petrynka

Merci de vos propos introductifs.

La mesure proposée par le CA de geler l'augmentation des prix d'adhésion rejoint vos propos. Je retiens la proposition d'envoyer aux ESPE et UFR le rapport général,

Sur la nomenclature LPO, Notre DSI y travaille. Sur le temps d'AS, la circulaire réaffirme la priorité au mercredi après-midi. J'avoue une difficulté sur la vie des AS, en partie d'un point de vue budgétaire, et en partie du point de vue de notre relation avec le prestataire, car chaque développement est facturé après évaluation du nombre de jours consacrés. Compte tenu des priorités, il est vrai que la vie des AS tarde avec comme objectif cependant d'y consacrer du temps au mois de juin. Le sujet n'est pas simple. L'idée de quelques focus départementaux dans le rapport général est à retenir.

Sur la satisfaction exprimée à propos de jeunes officiels, j'en profite pour saluer la responsable du dossier, Nathalie Grand et l'inspection générale, et particulièrement Bernard André, pour la valorisation des JO au baccalauréat, disposition qui contribue largement à notre développement en la matière.

Concernant l'augmentation des budgets, pas d'opposition mais il faut que cela corresponde à une demande, cela dit ces formations ne sont jamais très coûteuses. On pourrait cibler un soutien notamment sur les vice-présidents

Nathalie Grand, DNA en charge des JO

Concernant les passeports, constat que la majorité des JO n'avaient pas le passeport avec eux, décision a été prise de le supprimer d'autant que la saisie est faite, la certification apparaît sur la licence.

Concernant l'harmonisation, elle était nécessaire compte-tenu de la disposition sur les points au baccalauréat. Le travail été réalisé par la CNJO, pour confier à chaque CMN le soin d'en tenir compte pour leurs disciplines et l'intégrer chaque livret. Toute évolution est possible, mais après le recul nécessaire d'un temps d'application.

Bernard André , IG EPS

Le dossier est à l'étude pour que les élèves de la voie professionnelle puissent bénéficier des mêmes dispositions. L'espace réglementaire pour aboutir a été trouvé. C'est d'autant plus important que 40% des élèves s'orientent dans cette voie.

Nathalie François, SNEP FSU

Le rapport général et « l'UNSS chiffres » sont des documents essentiels pour donner à voir la réalité du sport scolaire du second degré : celui-ci est aujourd'hui le dernier lieu où s'exerce – sur tout le territoire français - l'intervention de l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de l'Education Nationale,

pour contribuer à la démocratisation de l'accès à la pratique sportive volontaire des filles et des garçons scolarisés dans les collèges et les lycées. Au regard des résultats affichés dans ce rapport 2012-2013, nous pouvons une fois encore, nous féliciter de l'engagement des licenciés, de la dynamique impulsée par les animateurs d'AS, les coordonnateurs de districts et les cadres de l'UNSS. Nous remercions la Direction Nationale pour le travail accompli et la réalisation de ces documents.

Mais, comme toujours, les statistiques nationales ne permettent pas de rendre compte du fourmillement et de la diversité des initiatives et de l'engagement quotidien de nos collègues. A l'heure où les incitations à la résignation, à l'adaptation voire au renoncement sont florissantes, le SNEP-FSU est fier de partager avec tous les acteurs du sport scolaire toutes ses réussites, qui du district jusqu'au niveau national, permettent à toutes et à tous les licencié-e-s de se rencontrer dans le cadre de l'UNSS.

Nous constatons avec satisfaction la progression du nombre de licenciés, du pourcentage d'élèves qui s'engagent volontairement dans les AS, du nombre et du niveau de qualification des jeunes officiels (dont l'écart se réduit entre garçons et filles). Avec plus d'un million de licenciés, on peut affirmer une nouvelle fois que l'UNSS remplit son rôle de service public pour l'accès aux pratiques sportives volontaires des collégiens et des lycéens, qu'ils soient scolarisés dans des établissements ruraux ou dans des quartiers difficiles. Il est également intéressant de souligner qu'une AS sur 4 a envoyé une équipe au moins à un championnat de France, ce qui dénote - au-delà du « chiffre » - l'exigence et la qualité du niveau de pratique développées dans les AS scolaires.

C'est à l'aune de ces réussites et des conditions qui les ont permises qu'il nous revient collectivement d'observer et d'analyser les données qui traduisent les difficultés avec l'ambition, qui doit être affichée, de tout mettre en œuvre pour que, les causes étant identifiées, soient élaborés les voies et moyens d'un nouveau dynamisme de l'AS. Et cela dans le cadre des orientations fixées par Vincent Peillon concernant la place et le rôle du sport scolaire dans le second degré, orientations dans lesquelles le nouveau ministre de l'éducation nationale Benoit Hamon a annoncé qu'il souhaitait s'inscrire en continuité.

Certaines données statistiques nous ont interpellés :

- une explosion du nombre de poussins / poussines (on passe de 182 licenciés à plus de 2 400 !). Si ces chiffres ne proviennent pas de jeunes élèves scolarisés dans les établissements de l'AEFE qui se sont affiliés à l'UNSS (en effet ces établissements scolarisent le plus souvent des élèves du premier et du second degré) nous doutons que l'erreur de saisie de la part des AS en soit la seule cause tant le différentiel est grand.
- quelque 220 AS ont disparu en 2 ans (154 en 2012, 66 en 2013), 1/3 « public / 2/3 privé. Cela peut s'expliquer, en partie, par le regroupement ou la fusion de quelques établissements (lycées et LP), mais aussi par le choix de certains établissements de ne plus s'affilier à l'UNSS pour des raisons purement financières. En effet comment ne pas faire le parallèle entre l'obligation du contrat licences (aménagé ou non) et la désaffection de ces AS sur les 2 dernières années ? Dans les EPLE publics, alors que l'affiliation est pourtant obligatoire, la carence en la matière laisse augurer l'aggravation des difficultés de fonctionnement des AS concernées si des modifications significatives ne sont pas entreprises.

- Une rechute dans les difficultés rencontrées en lycées et lycées professionnels que traduisent plusieurs indicateurs :
 - o La baisse sensible des licenciés dans les catégories juniors et surtout seniors en lycée et LP
 - o L'augmentation du nombre d'établissements publics où l'effectif licenciés par animateur d'AS est égal ou inférieur à 9.

Le SNEP-FSU renouvelle fortement sa demande pour que soit impulsée par le Ministère une politique volontariste afin de permettre dans tous les lycées et dans tous les LP la pratique sportive volontaire dans le cadre du sport scolaire. Alors que tous les indicateurs provenant du mouvement sportif traduisent une nouvelle dégradation de la pratique sportive des adolescents et des jeunes adultes, le système éducatif ne doit pas se satisfaire de constater cette réalité préjudiciable à tous points de vue (sportif et social, culturel et de santé publique).

- o Nous proposons que du temps soit redonné aux élèves, particulièrement dans les lycées professionnels où les emplois du temps sont extrêmement resserrés, afin qu'ils puissent pratiquer volontairement, et dans le cadre des AS, sur des plages horaires libérées par l'allongement des pauses méridiennes.
 - o D'autre part, nous sommes très inquiets des effets négatifs très probables sur l'accès aux installations sportives engendrés par la réforme des rythmes scolaires qui risquent de mettre en concurrence les AS et les ateliers « sportifs » de ces temps périscolaires sur les plages méridiennes, et par effet « boule de neige » de redistribuer des créneaux aux associations extra scolaires en fin de journée ou encore les mercredis après-midis.
- La baisse du nombre de sections sportives scolaires : on peut estimer à environ 250 le recul. Et celui-ci porte essentiellement sur les collèges (- 175) et concerne massivement les sports collectifs.
 - les filles repassent sous la barre des 40%. L'écart garçons-filles se creuse surtout à partir des juniores. Nous ne sommes toujours pas convaincus des effets « pastille rose » ou « foot des princesses » qui, pour nous, renforcent davantage des stéréotypes qu'ils n'incitent l'engagement des filles dans une pratique sportive et associative régulière. Or c'est justement cette permanence de pratique qui nous semble essentielle.
 - Enfin si le nombre total d'animateurs augmente, on relève 274 enseignants d'EPS en moins sur ce total.

A propos des différents chapitres du rapport général :

Chapitre 3 - le sport scolaire en mouvement

A propos de l'implantation des championnats de France

Le SNEP a rappelé au CA du mois de décembre qu'il est favorable à l'accueil de CF par les académies ultramarines, nous tenons à le réaffirmer aujourd'hui devant l'assemblée générale pour mettre un terme définitif aux rumeurs qui ont circulé à cette période. Le SNEP souhaite néanmoins attirer

l'attention sur l'aspect essentiel de la dimension programmatique de façon à anticiper les coûts engendrés qui doivent être maîtrisés pour ne pas mettre en difficultés les AS qui pourraient y participer, mais au contraire leur en faciliter l'accès.

Chapitre 4 – les actions en faveur du développement de l'UNSS point Santé - bilan et perspectives (p65)

Le RG propose de « faciliter l'attribution du certificat médical et améliorer le suivi médical des élèves sportifs en lien avec la médecine scolaire et les centres médicosportifs municipaux. ». Le SNEP s'est régulièrement exprimé sur les difficultés d'obtention de ces CM, difficultés qui ne doivent pas être un frein à la pratique. Néanmoins, ce que nous revendiquons ce n'est pas la suppression ou l'allongement de la validité de ce CM, mais bien un suivi médical régulier pour les licenciés UNSS. La piste consistant à « impliquer » les médecins de l'Education Nationale reste toujours d'actualité, à condition que l'Etat crée le nombre suffisant de postes, qui doivent être rendus plus attractifs, pour exercer cette mission de service public de santé. La question des rencontres sportives doit rester au cœur de la délivrance des CM pour répondre à l'un des éléments de l'identité du sport scolaire cité dans le chapitre 1 de ce rapport général : « • la rencontre inter-établissements et la performance comme finalités incontournables (p15) »

En conclusion, je dirai au nom du SNEP-FSU que ce rapport présente l'intérêt d'une vision du dynamisme du sport scolaire, à valoriser et amplifier. En même temps, il ne masque pas des difficultés réelles auxquelles il s'agit de s'attaquer pour y remédier.

Laurent Petrynka

Merci pour les remerciements exprimés

Sur les poussins c'est effectivement une reliure technique qu'il convient de rectifier. Concernant la baisse de AS, nous avons la même vigilance que vous, les interprétations peuvent être multiples, le lien au coût d'adhésion peut-être, les aides via le fonds de solidarité, si elles ne constituent pas une fin en soi, peuvent être relayées localement. Cela dit, il faut être vigilant sur des décisions concernant l'adhésion qui ne mettent pas en péril nos finances.

Sur les LP, il est nécessaire de parfaire notre offre, avec notamment le programme PUSAP.

Merci de votre précision sur l'outre-mer, je soutiens le sujet pour permettre à tous les élèves de tous les territoires d'accéder à nos compétitions, et également pour ouvrir des implantations de CF : parapente à la Réunion cette année, raid l'année prochaine en Guyane. Vigilance nécessaire sur les coûts, d'où la priorité à des CF à équipes réduites, et l'information aux AS deux ans à l'avance.

Approbation du rapport général

Unanimité

V. Compte-rendu financier

Présentation : Laurent Petrynka

Eléments saillants :

Augmentation des licences au service des crédits d'animation

Le soutien des ministères et des collectivités, le budget tenu en fonctionnement, maintien des crédits d'animation.

Subvention stable du MEN, légère baisse du MS,
Conseils régionaux à plus de 3M, Conseils généraux 4,5M€, municipalités : 271 000€. Services déconcentrés de l'Etat : 20 000M€, CNDS 1 300 000€

Charges

- Salaires 21M€
- Fonctionnement : 3
- Communication : effort demandé fait, 278 000€
- Crédits d'animation : plus de 20M€ sur tout le territoire
- 138 000€ en formation dont 116 000€ JO

Tenir compte des salaires, limiter le fonctionnement et la communication, mettre un maximum aux crédits c'animation.

Discussion :

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Certains points nous interrogent encore, je n'en évoquerai que 3 :

Diminution du nombre d'AS affiliées :

La réponse donnée au CA : 110 à 120 AS en moins, moitié public, moitié privé ne correspond pas aux chiffres donnés :

- ▶ Au budget, l'écart entre le prévisionnel et le réalisé donne 155 AS en moins.
- ▶ Le tableau du rapport général p.38 fait état de 26 AS en moins dans le public et de 95 en moins dans le privé en faisant abstraction des AS en plus.
- ▶ La différence globale sur ce tableau est de moins 66 AS et non pas 110 à 120
- ▶ Le tableau « établissements privés = moins 44 » est en opposition avec le constat (sous ce tableau) « diminution de 54 AS dans le privé ».

Il semble donc que ces données contradictoires ne soient pas très fiables...

Il serait par ailleurs intéressant de mettre en parallèle le nombre d'établissements et le nombre d'AS affiliées pour affiner les raisons de cette diminution (moins d'établissements ? Etablissements qui ne s'affilient pas...).

Lisibilité du budget :

Nous avons demandé en CA que le budget soit présenté en faisant la part de ce qui relevait de la Nationale et de ce qui relevait du local (Académie, département, AS...). J'avais compris que la présentation à l'AG se ferait sous cette forme. Je constate qu'il n'en est rien.

En conséquence, l'augmentation de la somme affectée par exemple à la ligne « Animation sportive et compétitions départementales et régionales » semble essentiellement due aux recettes propres des académies et des départements et pas nécessairement à une « revalorisation » de cette ligne par la direction Nationale.

D'autre part, concernant la somme supplémentaire versée aux Directions Régionales en fin d'année :

- Sur quels postes a-t-elle été dégagée ?
- Sur quels critères a-t-elle été octroyée ?

Formation Jeunes Officiels :

C'est un pan fondamental de la formation des licenciés à l'UNSS, un objectif pour chaque association sportive. La ligne budgétaire prévue est supérieure au réalisé : pourtant, des actions académiques ont été revues à la baisse du nombre de participants en raison du coût.

A quels critères une académie ou un département ou un district doivent-ils répondre pour pouvoir bénéficier de cette ligne budgétaire ?

Les transports des élèves peuvent-ils être pris en charge ?

Bref, autant de questions qui nécessitent autant de réponses.

Réponses

Laurent Petrynka

Adhésions : le rapport général est basé sur notre outil opuss, les comptes constatent ce qui rentre en €. Il peut y avoir quelques écarts.

Lisibilité : on peut pas satisfaire à la demande de la cour des comptes et de l'IG et donc donner un photographie exacte de l'association, qui n'est donc pas la seule DN, et distinguer pour chaque service... Même si je vous accorde que la lecture est donc plus complexe. En revanche, cette présentation reflète bien la réalité de l'activité globale de l'UNSS. Sur le JO, il est vrai que les crédits pourraient être amalgamés aux crédits d'animation. Le budget spécifique est la résultante d'un échange permanent et détaillé sur ce dossier entre les académies et la DN. Pour l'instant l'ancien dispositif est conservé.

Guy Waiss

En attente des chiffres de 2012 à maintenant, le nombre d'établissements est plutôt en baisse, notamment au regard des fusions

Serge Chabrol, SNEP-FSU

Je ne reviendrai pas ici sur l'ensemble des points abordés au CA du 11 avril où nous ont été apportées un certain nombre de réponses. Mais je pointerai néanmoins quelques éléments :

Recettes

Recettes propres

- achat des licences

La ligne budgétaire « licences » du réalisé 2013 met en évidence une hausse de 473 791 € par rapport au réalisé 2012. En retirant 112 000 € (effet mécanique de l'augmentation du prix de la licence, rapporté aux règles comptables internes), on constate une encaisse supplémentaire de 361 800 €. Peut-on estimer le nombre de licences supplémentaires achetées ? Est-ce lié à l'effet de l'augmentation des effectifs scolarisés qui entraîne mécaniquement une augmentation du montant du contrat (payé à l'UNSS) dans les établissements concernés par une hausse des effectifs scolarisés ? Est-ce lié au passage du contrat « aménagé » au contrat « normal », générant des recettes supplémentaires ?

- **affiliations**

Après un nombre d'affiliations en baisse de 31 en 2011, 50 en 2012, nous atteignons 155 en 2013, c'est là un chiffre très inquiétant. Au CA, nous a été donnée la liste des établissements concernés, pour la moitié ce sont des établissements publics où la création et le fonctionnement d'une AS sont, d'après les textes, et c'est rappelé dans la circulaire d'application du décret, obligatoires. Nous prenons contact avec les établissements concernés pour comprendre. Est-ce lié à des regroupements d'EPL ? Est-ce là le résultat d'établissements qui ne respectent pas la réglementation, et si oui pourquoi ? Serait-ce le résultat du refus de quelques chefs d'établissement de signer, en tant que président de l'AS, l'affiliation de celle-ci à l'UNSS ? Est-ce le fait d'AS étranglées financièrement ? Le nombre de LP concernés montre aussi que les cours le mercredi après-midi, le salariat de nombre d'élèves, la multiplication des stages en entreprises, etc. peuvent entraîner des crises fortes pour le sport scolaire. Il nous faut vite enrayer ce processus de non affiliation en accroissement.

- **autres recettes**

Par rapport au réalisé 2012, les « autres recettes » enregistrées augmentent de 529 134 € (+ 117 %). En réponse à l'interrogation du SNEP-FSU face à cette hausse spectaculaire, il a été répondu qu'il s'agissait uniquement de l'effet de présentation des comptes fusionnés (direction nationale, services régionaux et départementaux) et que les recettes liées aux contrats de partenariat étaient stables.

Cela justifie la demande que nous avons formulée et que nous réitérons devant l'AG, à savoir que, pour les lignes concernées par la fusion des comptes, nous demandons que soit dissocié ce qui relève du niveau national (ce sur quoi les instances dirigeantes de l'UNSS ont un pouvoir de décision) de ce qui relève des remontées des services régionaux et départementaux.

Rappel : le SNEP-FSU considère que le CA doit être en toute occasion informé et saisi pour tout ce qui concerne les contrats et autre partenariats qui engagent l'UNSS, tant sur les aspects financiers que sur les contraintes liant l'UNSS à ces partenaires.

Subventions

- **Ministère de l'Education Nationale**

La subvention du MEN à l'UNSS au titre du budget 2013, globalisée pour la première fois, traduisait une baisse globale de 536 204 €. Mais, compte tenu notamment de l'augmentation du CAS pension appliquée aux salaires des fonctionnaires détachés (+ 493 604 €), la subvention de fonctionnement (hors salaires des fonctionnaires détachés) a – de fait – diminué de plus d'un million d'€.

- **Ministère des Sports**

Le réalisé 2013 confirme la baisse de 3,6% de la subvention de ce ministère (- 35 100 €).

- **autres provenances**

Nous prenons acte des informations relatives aux subventions des collectivités territoriales (essentiellement conseils généraux et régionaux) pour un montant de plus de 8 millions d'€ ainsi que des autres subventions allouées à un niveau décentralisé (essentiellement CNDS) pour un montant de près d'1,5 million d'€.

Dépenses

- **fonctionnement général**

Nous avons fait état au CA de nos interrogations concernant certaines augmentations :

- sous-traitance générale, maintien logiciels et réseau (+ 20%)
- crédit-bail parc informatique (+ 27%)

- **Animation sportive**

Nous demandons que soient différenciées sur la ligne « animation sportive et compétitions départementales et régionales » les sommes :

- qui relèvent de la redistribution des sommes versées par les AS à l'UNSS nationale (achats des licences et affiliations)
- qui relèvent des subventions perçues localement (soit par les services déconcentrés de l'UNSS, soit directement par les AS) et émanant des collectivités territoriales, du CNDS, etc...

Cette exigence de transparence ne peut être contournée.

Le budget consacré aux compétitions internationales bondit de 194 208 € à 521 797 € (soit + 168%). Au CA il nous a été répondu sur ce que recouvre ce budget. Nous avons déjà évoqué un nécessaire débat en CA ou en AG sur cette question de la place et du rôle de la dimension internationale du sport scolaire du second degré: **nous renouvelons notre demande.**

Evelyne Sallanne, élue des AS

Nous, élu-e-s des AS, souhaiterions savoir, à titre d'informations, comment sont payées les dettes fiscales et sociales 1,506 390 euros et les autres dettes 3,652 487 euros. Nous voyons bien en deuxième page des bilans combinés du rapport du commissaire aux comptes, qu'elles baissent de façon significative entre 2012 et 2013 mais comment, où, les retrouvent-on sur le budget réalisé ?

Jean-Philippe Horen, commissaire aux comptes

Vous confondez le bilan et le compte d'exploitation, le bilan donne le point de trésorerie et des dettes.

Les dettes sociales et fiscales sont réglées mensuellement. Le moins de passif s'explique par le changement de comptabilisation concernant les licences. L'informatique OPUSS permet d'être plus performant sur les prévisions. Les positions d'actif et passif sont compensées normalement.

Réponse

Laurent Petrynka

Sur l'augmentation des licences, il faut signaler le bon travail du service de Mayotte pour un retour à une situation normalisée.

Accord sur différenciation des lignes dans la mesure où cela ne bouleverse pas l'économie générale.

Accord pour un débat à la rentrée sur la question des relations internationales.

Rapport du commissaire aux comptes

Certification des comptes. Signale l'impératif de prendre en compte les comptes des districts dès que les conditions matérielles le permettent

Vote sur les comptes 2013

Contre : 0, abstentions : 18, pour : 30

VI. Budget 2014

Baisse du budget en conséquence de la réintégration de 138 cadres à l'éducation nationale, réaffirmation du soutien financier de l'Etat et des collectivités, proposition adoptée par le CA de ne pas augmenter le contrat, poursuite de la consolidation des comptes avec une volonté de fusionner les districts à terme.

L'étude sur la tarification licences montre que même sur les AS les plus en difficulté, des progrès sont enregistrés. La simulation de passage du coefficient de calcul du contrat de 18 à 16 est possible, avec un manque à gagner de plus de 100 000€, c'est un sujet de discussion à aborder. L'étude des contrats accompagnés depuis quelque années qui passent de 1204 à 413 montre surtout que la politique des contrats accompagnés a mené à davantage d'élèves dans les AS, la logique depuis 4 ans a bien été au service des établissements.

Aspects sensibles de produits : la baisse de la subvention du MEN, due au nombre de détachements en moins, baisse plus modeste du ministère des sports, 915 800€, stabilisation des rentrées licences et affiliations de manière prudente, comme pour les aides territoriales et CNDS.

Sur les charges, baisse des salaires cadres, ligne stable en fonctionnement, légère hausse en communication avec vigilance, hausse sensible des crédits d'animation, formation augmentée, dont 130 000€ aux JO.

Guy Waïss

La baisse de la subvention MEN cache en réalité une hausse, compte-tenu de la réintégration des cadres, de la subvention consacrée au fonctionnement. Du coup il a été proposé de geler le tarif des cotations, ainsi qu'un effort sur les lycées professionnels, les choix du ministre seront annoncés dans les jours prochains. Une annonce sera faite à l'AG extraordinaire. En sus des crédits d'animation en hausse, l'étude de l'augmentation des indemnités des cadres à la charge de l'UNSS est également à l'ordre du jour. Les cadres pouvant à terme être réintégrés, pour l'instant pour éviter l'écueil éventuel juridique de la gestion de fait, les directeurs régionaux démentent détachés.

Discussion

Evelyne Sallanne, élue des AS

Nous, élu-e-s des AS, demandons que les documents présentés en début du rapport sur le budget prévisionnel, par Le Directeur, sur les tarifs des licences, sur les contrats accompagnés :

- soient joints au PV de cette A.G
- nous redemandons également qu'un document explicatif des budgets, des différentes lignes budgétaires, soit établi sous forme d'annexe, pour nous en faciliter la lecture, la compréhension notamment lorsqu'il y a des changements d'une année sur l'autre.

Nous nous félicitons du « gel des tarifs », pour reprendre les propos de M. Waïss, des licences et de l'affiliation qui seront un réel bol d'air pour les AS en difficultés et aussi pour les familles, surtout si on y rajoute le nouveau calcul pour les L.P. et les effectifs actés, en Conseil d'administration de l'U.N.S.S.

Même si nous savons que cela est insuffisant et que le budget de l'U.N.S.S. permettrait d'aider les AS à retrouver un équilibre financier par le retour du choix pour les AS: licence individuelle, contrat accompagné sans surcoût ou contrat classique. Ce point sera développé par mes collègues.

Nous nous félicitons aussi, comme cela a déjà été souligné, du rétablissement de la subvention de fonctionnement à hauteur de celle de 2010 ;

et bien sûr du retour de 138 cadres sur 178 à l'éducation nationale pour l'impact financier de cette mesure mais aussi qui acte ainsi de la mission de service public du sport scolaire dans le cadre de l'éducation nationale.

Cependant nous avons deux demandes importantes :

- l'assurance que toute rentrée d'argent supplémentaire (chapitre des licences, sûrement possible puisque 60 000 élèves de plus entrent dans le secondaire), soit versée directement aux crédits d'animation, comme nous semble-t-il, vous l'avez affirmé, dans l'introduction du rapport général.
- Nous voulons voir apparaître dans le document comment ont été affectées les ressources supplémentaires, un peu plus d'un million d'euros car nous n'en retrouvons que 300 000 dans les crédits d'animation.

Laurent Petrynka

D'accord sur l'envoi de l'étude sur les contrats, rappelle que chaque rentrée d'argent sur les adhésions entraîne des crédits d'animation tout en étant vigilant sur la ligne des salaires.

Guy Waïss

Incertitude sur ce que vont verser les régions et départements. Dans le cadre de la diminution de 50 milliards d'€ de dépense publique sur 3 ans, une grande partie concerne la baisse des dotations aux collectivités territoriales. Nous prenons toutefois l'engagement de la baisse des licences, c'est pourquoi la baisse en LP, si elle est séduisante, est un peu dangereuse car une fois que l'on a baissé le prix des licences, il est difficile de réaugmenter. Incertitude également en ce qui concerne les subventions du MEN pour les années à venir. Si les recettes rentrent bien et si l'on contient les dépenses, le bonus ira aux crédits d'animation

Discussion Serge Chabrol, SNEP

Recettes

Subventions

- ***Ministère de l'Éducation Nationale***

La subvention de fonctionnement du MEN à l'UNSS, à nouveau affichée, au titre du budget prévisionnel 2014 est rehaussée au niveau de ce qu'elle était avant le début des baisses successives enregistrées à partir du budget 2010 de l'UNSS. C'est une décision que le SNEP-FSU apprécie comme le résultat de son activité permanente et constante : il tient à rappeler qu'il a – seul avec les élus des AS – voté contre les budgets successifs qui entérinaient ces baisses et qu'il a mené nombre d'initiatives avec la profession pour les dénoncer et exiger une aide au fonctionnement de l'UNSS à la

hauteur des besoins et des enjeux du sport scolaire du second degré, notamment pour faire face aux charges financières accrues des AS et des districts.

La ligne budgétaire « Ministère de l'Éducation nationale – Fonctionnement » traduit une hausse de près de 1,2 million d'euros qui doit être utilisée pour financer les mesures visant à redonner aux AS les moyens de leur fonctionnement et de leur développement et ce, dans le cadre de l'UNSS : nous ferons des propositions en ce sens.

Le Ministère nous a indiqué que 138 cadres seraient réintégrés à l'Éducation Nationale à compter du 01/09/2014, quarante restants, pour l'instant, en position de détachement. Vous savez que le SNEP-FSU a – de façon constante – contesté le détachement des cadres et revendiqué le retour de tous à l'Éducation nationale. Le SNEP-FSU persiste à affirmer que toutes les dispositions réglementaires en vigueur permettent d'affecter les 178 cadres à l'Éducation nationale. Il continuera à agir dans ce sens comme il l'a fait avec les représentants des cadres porteurs de cette exigence unanime des collègues concernés, qui étaient hier, avec nous reçus au ministère.

- **Ministère des Sports**

Nouvelle baisse (16 600 € en moins).

- **autres sources**

Concernant les subventions attendues émanant des collectivités territoriales, etc... : il ne s'agit que d'estimations. Nous pouvons craindre que l'exigence du gouvernement de réduction des dépenses publiques de la part des collectivités territoriales amène celles-ci à réduire leurs aides au sport et notamment au sport scolaire. C'est parce qu'il nous faut mieux associer les CT à nos préoccupations que nous demandons que les statuts de l'UNSS qui doivent être modifiés les intègrent au CA et à l'AG de l'UNSS.

Recettes propres

- **achat des licences**

Le projet de budget prévoit le gel du prix de la licence adossé à un double maintien : maintien du nombre de licences achetées et maintien des modalités de prise de ces licences.

Le SNEP est satisfait de la non-augmentation qu'il avait réclamée mais demande que ses autres propositions concernant les modalités de prise de licence soient examinées et que l'estimation des recettes en tienne compte.

Dépenses

- **Animation sportive et compétitions**

La présentation de la ligne « animation sportive et compétitions départementales et régionales » qui mêle ce qui relève de la responsabilité politique de l'UNSS nationale (redistribution) et des prérogatives du CA et surtout de l'AG et de ce qui relève des choix des collectivités territoriales ou du CNDS (sur lesquels les instances dirigeantes de l'UNSS n'ont pas de prise), ne permet pas de bien lire et comprendre ce budget.. Cette ligne ne permet nullement de savoir si l'augmentation de la subvention de fonctionnement du MEN à l'UNSS profite massivement aux AS comme nous le demandons.

Lors du Conseil d'Administration du 11 Avril, j'ai en tant que représentant du SNEP-FSU - une nouvelle fois – réitéré la demande que les crédits dont dispose la direction nationale de l'UNSS soient dissociés des subventions allouées au niveau déconcentré de l'UNSS et des sommes mutualisées par

les AS et sur lesquelles les instances nationales de l'UNSS n'ont aucun pouvoir. Force est de constater que cette demande n'a pas été prise en compte entre le CA et l'AG.

Dans ces conditions, nous sommes contraints de solliciter – à l'occasion de cette AG – des précisions, ce qu'une autre présentation aurait permis d'éviter.

Les sommes sur lesquelles les instances dirigeantes de l'UNSS ont le pouvoir de décider de l'utilisation correspondent, d'une part, aux recettes propres (achat des licences, affiliations des AS et autres recettes) et, d'autre part, aux subventions allouées par le MEN (hors subvention pour payer les salaires des cadres détachés) et par le Ministère des Sports.

Le budget prévisionnel 2014 qui nous est présenté prévoit :

- Une diminution d'environ 160 000 € des recettes propres
- Une diminution de 16 600 € de la subvention du Ministère des Sports
- Une augmentation d'environ 1 200 000 € de la subvention de fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale,

Soit un solde prévisionnel positif (en termes de recettes) d'environ 1 020 000 €.

L'étude du budget prévisionnel 2014 permet de repérer les évolutions suivantes :

- Au titre des salaires (hors salaires cadres détachés), + 96 753 €
- Au titre du fonctionnement, + 15 245 €
- Au titre de la communication – promotion, + 16 362 €
- Au titre de la Formation, + 51 478 €,

Soit une augmentation de dépenses sur des chapitres non impactés par la globalisation évoquée ci-dessus d'environ 180 000 €.

1 020 000€ de recettes supplémentaires et 180 000€ de dépenses supplémentaires, reste 840 000€ dont il reste à connaître l'affectation. Doit-on considérer que cette somme est intégralement affectée au chapitre budgétaire « animation sportive et compétitions départementales et académiques » ? Cela ne semble pas puisque la ligne animation sportive et compétitions régionales n'augmente que de 275 500 €.

L'AG doit avoir connaissance de l'affectation de ces 840 000 €

Autre interrogation : 138 cadres vont à la rentrée 2014, passer de la situation de détachement à une situation d'affectation auprès des recteurs ou des DASEN. Donc du 1^{er} sept au 31 déc. 2014, période qui concerne ce budget, l'UNSS n'aura plus à leur verser les indemnités de sujétion (au moins 200 000 €) qui seront remplacées par l'IFTS versée par le ministère (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires). Où apparaissent ces sommes économisées et où sont-elles reversées ?

Enfin, lors du CA du 11 Avril 2014, le SNEP-FSU avait formulé plusieurs propositions visant à réduire la facture payée par les Associations Sportives, en soulignant les difficultés financières des familles mais aussi des AS et des districts qui ont la responsabilité d'assurer le maillage du sport scolaire du second degré sur tout le territoire en proposant une densité suffisante de rencontres de qualité.

Le SNEP-FSU a été en partie entendu : la non augmentation du prix de la licence et la non prise en compte – pour le calcul du contrat - des effectifs des élèves scolarisés en SEGPA et dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Parmi les autres propositions qui n'ont pas été retenues, deux nous apparaissent devoir véritablement être entendues. Nous les renouvelons devant l'AG :

- La proposition de modifier de 18 à 16 le paramètre appliqué aux AS des Lycées Professionnels. Coût de cette mesure (selon la Direction de l'UNSS) : 103 000 €. Aujourd'hui, une AS d'un LP de taille moyenne (400 élèves – source DEPP) est proportionnellement plus impactée qu'une AS d'un LEGT ou d'un LPO de taille moyenne (700 élèves – source DEPP).
- Un nombre croissant d'AS rencontre des difficultés financières pour honorer le contrat. Le SNEP-FSU propose que les AS aient le choix d'acheter les licences soit individuellement (à l'unité, plein tarif), soit dans le cadre du contrat, avec la possibilité pour une AS ayant opté pour l'achat de licences individuelles de basculer dans la formule contrat.

En fonction des réponses qui seront apportées à ces 2 propositions, nous proposons ou non un ou deux vœux à l'AG.

Laurent Petrynka

Sur la différenciation des lignes, page 14, et notamment sur la part animation sportive et compétitions régionales, la part nationale est de 5.2M€.

Si la subvention MEN augmente, les autres lignes diminuent, qui exigent de la prudence. Mais si l'on constate un mieux, une redistribution est envisageable

Sur la question des contrats, s'ils sont trop chers, la licence individuelle ne permettant pas le développement, le choix pouvant être de baisser le contrat accompagné. Si cette baisse est de 200€, le manque à gagner est de 82 000€.

Guy Waïss

Le vœu 1, s'il était adopté aurait impacté le budget de 103 000€, le vœu 2 de 80 000,

Aymeric Le Pezenec, élu des AS

Si nous, élus des AS, nous réjouissons de la décision de ne pas augmenter le prix de la licence UNSS dans le contexte actuel, nous sommes préoccupés par la détresse financière de beaucoup d'AS.

Les modalités relatives à l'affiliation des établissements et la prise de licence nous interrogent. En effet, cette préoccupation majeure pour les AS en difficultés financières a fait l'objet d'un questionnement lors du dernier conseil d'administration.

Des dispositions semblent d'autant plus urgentes au regard d'une baisse significative du nombre d'établissements affiliés depuis 2 ans. Une baisse qui a été minorée par la prise en compte des Lycées Agricoles uniquement depuis 2013 et qui s'élève à 261 EPLE de moins affiliés sur 2 ans (tableau page 3 du rapport UNSS en chiffres).

L'estimation du coût financier pour un retour au contrat ou à la licence individuelle étant supportable par la structure selon M.Waïss, nous aimerions savoir quelles décisions vous avez prises concernant les modalités d'affiliation ?

Pour toutes ces raisons et dans un souci d'engager les AS en difficulté dans un budget maîtrisé, les élu-e-s des AS souhaitent soumettre au vote la proposition suivante : la possibilité pour les AS de prendre des licences individuelles ou au contrat.

Laurent Petrynka

Sur la baisse des tarifs que nous proposons, vous remettez en cause toute la logique du contrat

Pour le même prix si on baisse à 200€, on peut prendre un contrat accompagné permettant de licencier le maximum d'élèves. Or vous souhaitez revenir à la licence individuelle pour le même prix ; ce qui est défavorable au développement et incohérent

Serge Chabrol, SNEP

Si on nous avait annoncé la baisse de 200€, le vœu aurait pu éventuellement être retiré, le souhait aujourd'hui est qu'il y ait débat et le vœu sera maintenu dès lors que la perspective de baisse du contrat n'est pas prévue pour maintenant.

Guy Waïss

Le MEN a augmenté la subvention de fonctionnement. Ensuite les tarifs sont gelés, et il y aura vraisemblablement une autre mesure concernant les tarifs qui sera annoncé par la ministre ; les crédits d'animation seront augmentés, le fonctionnement et la communication seront contenus. Enfin le problème de l'indemnité des cadres sera examiné. Prudence est donc de mise, eu égard aux mesures de réduction des recettes.

Serge Chabrol, SNEP

Après les précisions données par le directeur national et par le représentant du Ministre, notamment sur le fait que le Ministre est sensible aux arguments avancés sur les LP et devrait faire une annonce les concernant, le SNEP-FSU décide de ne pas mettre au vote son vœu sur les LP, par contre il maintient celui sur la possibilité de retour à licences individuelles.

Par ailleurs il maintient celui sur le retour de tous les cadres à l'EN.

Vote sur les vœux

N° 1 du SNEP

L'Assemblée Générale de l'UNSS, réunie le 27 Mai 2014, rappelle que les modalités de prise de contrat pour l'achat des licences doivent viser à favoriser l'adhésion du plus grand nombre d'élèves à l'AS et leur engagement dans les rencontres organisées dans le cadre de l'UNSS.

Constatant les difficultés financières rencontrées par un nombre croissant d'AS, l'Assemblée Générale demande que soit examinée la possibilité pour les AS d'acheter les licences soit individuellement (à

l'unité, tarif plein), soit dans le cadre du contrat, avec la possibilité pour une AS ayant opté pour l'achat de licences individuelles de basculer dans la formule contrat.

Pour : 23, Contre : 26, abstentions : 0

N° 2 du SNEP

Guy Waïss : l'administration ne prendra pas part au vote car il ne s'agit pas d'un problème de principe, mais juridique.

Afin de conforter la place et le rôle du service public du sport scolaire du second degré organisé dans le cadre des AS et de l'UNSS qui les fédère obligatoirement, l'Assemblée Générale de l'UNSS se prononce pour que tous les cadres soient affectés au sein de l'Education nationale et placés auprès de l'UNSS en tant que directeurs et adjoints des services départementaux ou régionaux, directeurs nationaux adjoints.

L'AG tient à souligner l'importance de leur rôle et de leur fonction. Les responsabilités, les tâches et les obligations qu'ils assument doivent être reconnues tant du point de vue de leur déroulement de carrière que du système indemnitaire qui doit être maintenu et revalorisé.

Pour : 19, Contre : 0, Abstentions : 1, RV : 30

Vote du budget

Pour : 48

VII. Questions sportives et administratives

Gil Boissé, élu des AS

Les élu-e-s des AS souhaitent dire leur grande satisfaction suite à la parution du décret sur le forfait de 3h pour l'animation de l'association sportive dans le service de **tous** les enseignants d'EPS.

Cela permettra à tous les collègues quelle que soit leur situation de mettre en œuvre le projet de l'association sportive de leur établissement dès la rentrée scolaire de 2014 de manière sereine et de s'exprimer pleinement dans cette dimension spécifique de leur métier.

Ainsi – dès le début de l'année scolaire- tous les élèves pourront accéder à une offre de formation plus large.

L'attribution du forfait dans le service de chaque enseignant d'EPS est déterminante dès la rentrée, pour lancer les dispositifs, les différents projets, les présenter aux élèves pour qu'il y ait adhésion, pour que leur activité dans le cadre des AS soit programmée dans leur emploi du temps.

Nous appelons de nos vœux à ce que la circulaire d'application du décret à paraître précise l'attribution du forfait aux collègues assurant des fonctions de remplacement (TZR, contractuels).

Nous soulignons également l'importance de la reconnaissance de la fonction de coordonnateur de

district UNSS et souhaitons que les engagements pris sur l'attribution d'une indemnité aboutissent. En ce sens, nous attendons que le montant de cette indemnité soit à la hauteur des exigences de la fonction,

Patricia Gianni, élue des AS

Ayant personnellement des difficultés avec Opuss et le site, j'ai l'oreille d'autant plus attentive aux préoccupations de mes collègues. Les difficultés ont été nombreuses cette année encore: à la rentrée au moment des affiliations et des rentrées de licences, puis dans le courant de l'année au moment des inscriptions aux compétitions (les modalités n'étaient pas les mêmes suivant les activités). Sans compter toutes les fois où il a fallu aller chercher des renseignements sur les règlements, les compte-rendu des CMR, CMD et CMN, ou tout simplement pour avoir les résultats des compétitions. Les dysfonctionnements sont nombreux, mais il paraît que cela va aller de mieux en mieux...

J'en profite pour rappeler que j'avais demandé votre intervention auprès des DR et DD afin qu'ils organisent des stages de formation, au moins au niveau des coordonnateurs de district, afin qu'eux-mêmes puissent former les secrétaires et/ou les trésoriers d'AS à l'utilisation du site et d'opuss.

Par contre, ce qui devient franchement insupportable, c'est le matraquage publicitaire et les annonces sponsoring qui nous polluent l'écran quand nous croyons aller sur des clips concernant des règlements sportifs. Est-ce vraiment le rôle du site UNSS? Un site qui devrait être utilitaire, formateur devient un site quelconque d'internet.

Je pense que notre Fédération vaut mieux que cela, et c'est l'avis de beaucoup d'autres collègues...

Encore une petite remarque: Monsieur le Directeur, vous dites que les rencontres internationales sont ouvertes à tous avec l'appui des collectivités locales: quand un Conseil Général prétend ne pas pouvoir aider une AS pour un Championnat de France parce qu'il n'en a plus les moyens (alors que traditionnellement il le faisait), comment peut-on espérer qu'il va le faire pour une équipe dans le cadre international? Ou alors, c'est purement politique et c'est parce que le Championnat de France n'offre pas une vitrine suffisante....

Laurent Petrynka

Sur la partie OPUSS, l'inscription aux compétitions est désormais normalisée. Je retiens l'idée de stages de formation, nous rappellerons aux directeurs qu'ils doivent former les coordonnateurs de district et les professeurs à l'utilisation l'outil.

Sur le REI, il y a eu par exemple un échange remarquable dans l'académie de Nice avec la Grèce, soutenu par les collectivités.

Partenaires: si la ligne dans le budget est pratiquement à 800 000€, il y a des contreparties. Les partenaires privés nous accompagnent. On ne peut pas imaginer qu'Adidas qui équipe l'ensemble de nos équipes de France le fassent sans visibilité. L'économie pour nous est très significative. On fait attention à ce que lesdits partenaires proposent à toute la profession des tarifs privilégiés.

Jacotte Sels, élue des AS

La présidence de l'AS par le Chef d'établissement.

On a évoqué tout au long de cette AG tout ce qui va contribuer au renforcement du positionnement du sport scolaire. On ne peut donc laisser de côté la question de la présidence de l'AS par le Chef d'établissement.

Nous sommes en effet très inquiets des postures de certains d'entre eux depuis le début de l'année scolaire et nous avons déjà plusieurs fois évoqué cette question lors des 2 CA.

Les conditions du développement passent aussi par l'investissement de tous les acteurs dont le Chef d'établissement.

- Certaines positions de certains d'entre eux – notamment celles portées par le SNPDEN – nous inquiètent : refus de la présidence d'AS, refus de l'affiliation, refus de remplir les demandes de subvention, refus de laisser les programmes des AS dans les districts se dérouler comme prévu, certains vont loin refusant leurs fonctions, et bloquant l'activité prévue pour les élèves dans le cadre de l'UNSS!
-Alors que d'autres – en nombre important - s'appuient sur le dynamisme de l'AS comme élément déterminant de leur projet d'établissement. Ils sont dans l'engagement, dans l'accompagnement, dans l'animation du projet d'AS et ces chefs d'établissement là sont des points d'appui du dynamisme.

La position de refus et les ambiguïtés voire les blocages que seulement certains entraînent doivent être levés.

On a eu l'occasion en présence du Ministre de rappeler pourquoi on est très attaché à cette question :

- Cohérence éducative
- Positionnement du projet d'AS dans l'établissement
- Sa contribution avec le projet EPS au projet d'établissement
- Les projets d'AS sont un élément fort de ces projets
- Le CE est aussi le garant des valeurs éducatives
- Et du nécessaire lien AS / UNSS

Certains points doivent être rappelés, le guide du chef d'établissement doit être réactualisé (décret) et des modalités autour de ce guide réfléchies dans chaque académie.

Il revient au Ministère de contribuer à lever ces blocages contre productifs par rapport aux mesures qui confortent le sport scolaire.

Guy Waïss

Les chefs d'établissement sont présidents des AS. La circulaire relative au sport scolaire est sans ambiguïté, et chaque fois que nous avons eu contact avec leurs représentants, cette disposition est rappelée ainsi que toute la part qu'ils doivent prendre dans l'animation de l'AS. Ces règles ont été rappelées lors des quelques incidents de début d'année.

Evelyne Sallanne, élue des AS

En CA, nous avons proposé que la journée du sport scolaire soit sous le thème « éthique et solidarité », avec l'appui de la brochure très bien construite éditée par L'UNSS.

Où en est-on ?

Guy Waïss

Votre idée est retenue, ou celle des discriminations. Elles feront l'objet de propositions au ministre. Laurent Petrynka rappelle la publication de la brochure éthique.

Guy Waïss

Nombre d'EPL

En 2011, 7893, 7882 en 2012, 7863 en 2013.

Nathalie François, SNEP

Il serait judicieux que les membres du CA soient informés des contrats de partenariat et des contreparties afférentes.

Partenariats et utilisation du logo UNSS : Le SNEP FSU souhaite qu'un rappel du règlement intérieur soit fait notamment auprès des services déconcentrés de façon à ne pas vivre de nouveaux désagréments quant à l'apposition du logo UNSS sur certaines affiches promotionnelles (comme en 2014 pour l'affiche des championnats de France d'aviron Indoor et celle d'un gala de catch à Nice). Le SNEP-FSU considère que le CA doit être en toute occasion informé et saisi pour tout ce qui concerne les contrats et autres partenariats qui engagent l'UNSS, tant sur les aspects financiers que sur les contraintes liant l'UNSS à ces partenaires.

Statuts de l'UNSS : Les statuts de l'UNSS vont connaître des évolutions. Le SNEP –FSU souhaite avoir des informations sur les éléments du calendrier.

Laurent Petrynka

Sur les contrats, on a commencé avec Orangina. Nous aurons la même démarche de communication pour Adidas et Décathlon. Pour le catch, nous nous sommes désengagés sur la base d'une erreur produite, quant à l'aviron, nous n'avons pas été consultés. Les choses sont résolues désormais

Guy Waïss

Sur le calendrier de changement de statuts, j'espère une AG extraordinaire avant les congés scolaires.